L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 27 OCTOBRE 1878. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. DIMANCHE, 27 OCTOBRE 1878.

Un trait de mœurs politiques.

On se souvient de la sensation créée dans le monde pôlitique par la déposition devant le comité congressionnel Potter, de James E. Anderson, ex-supervisor de la paroisse Ouest-Félicisna, en Louisiane, au sujet de la fameuse lettre qui aurait été adressée par le secrétaire Sherman, alors sénateur, au dit Anderson et à Weber.

Il a été évident pour tous ceux qui ont suivi cette affaire que James Anderson n'avait songé à faire cette révélation qu'après avoir vainement cherché à faire acheter son silence. Quoi qu'on pût penser de la véracité des déclarations d'un homme agissant sous l'empire de pareils mobiles les circonstances accessoires établies par l'enquête, ne permettaient guère de douter que le fond sinon les détails de la déposition, ne fût vrai.

On n'avait plus entendu parler de James Anderson depuis quelques mois et le bruit qui s'était fait autour de sa déposition s'était apaisé, lorsque tout d'un coup il reparaît devant le public dans un nouveau rôle.

Ce curieux personnage qui avait déposé solennellement sous serment devant un comité congressionnel, vient de se présenter devant un magistrat quelconque en Pennsylvanie et ayant prêté serment, (les serments ne lui coûtent guère) il a jurégue tout ce qu'il avait dit devant le comité congressionnel au sujet de la lettre de Sherman était absolument faux. Il avait, m'a-t-il déclaré, été payé pour commettre un parjure et il a accusé un correspondant du *Sun* à Washington, M. A. M. Gibson, de l'avoir suborné pour faire ce faux témoignage.

Anderson muni d'une copie authentique de sa nouvelle attestation, est allé la déposer entre les mains du Dr Houston, du comité central républicain de la Pennsylvanie, qui a rendu la chose publique.

Nous ne savons de quelle utilité sera pour le secrétaire Sherman en particulier, et pour le parti républicain en général, la déclaration assermentée d'un homme qui déclare lui-même qu'il s'est rendu coupable du crime de parjure pour de l'argent.

On peut croire, en effet, que si Anderson a été payé une première fois pour mentir, il a dû également se faire payer pour se contredire. Le seul avantage de cette palinodie pour les républicains est qu'elle les autorise à dire que nul ne peut croire à la vérité des déclarations d'Anderson; malheureusement pour eux la première déposition était corroborée par d'autres et l'impression première ne sera pas effacée par une rétractation tardive et très probablement achetée.

Il y a là, en tout cas, un trait caractéristique des tristes mœurs politiques de notre époque. Les partis s'accusent ouvertement d'achats de votes, de tentatives de corruption envers ceux qui sont chargés de dépouiller les scrutins, de subornations de témoins et de quantité d'autres gentillesses de ce genre.

Au milieu de ces accusations réciproques, l'opinion publique dat portée à croire que les accusateurs ont raison des deux côtés; elle perd tout respect et toute confiance dans les meneurs des partis et les bons citoyens, dégoûtés de ces turpitudes, se demandent avec anxiété combien de temps durera un pareil état de choses et par quel moyen il sera possible de purifier les mœurs politiques du pays. Nous ne voyons malheureusement pas se produire dans les masses, au sujet de pareils faits, cette indignation salutaire qui indique qu'une réaction soit proche et nous verrons encore se remuer bien des fanges avant que le peuple américain se décide à faire le grand nettoyage dont la République a tant besoin.

LES DÉSINFECTANTS.

Notre estimable confrère du *Picayune* a fait, dans son édition d'hier, une suggestion à laquelle nous ne pouvons accéder. Il ne propose rien moins que de rendre obligatoire par une ordonnance sévère la désinfection de toutes les maisons de la Nouvelle-Orléans occupées ou non occupées, pour prévenir, dit-il, les maladies que peuvent causer les impuretés aussi bien que pour détruire les germes du poison fébrile qui autrement engendrerait la maladie l'année prochaine.

Nous n'avons nulle objection à ce que l'administration municipale fasse exécuter rigoureusement les ordonnances actuelles relatives à la propreté des habitations et au curage des fosses, mais nous ne voyons aucunement la nécessité de la mesure suggérée par notre confrère.

Nous pensons, en effet, qu'après l'expérience concluante de la présente année, il est difficile de soutenir que les désinfectants aient empêché la propagation de la fièvre jaune. Il se trouvera, au contraire, beaucoup de gens pour prétendre que les désinfectants répandus à profusion dans l'air, empirent l'état des malades et rendent malades les personnes qui ne le sont pas.

Sans aller jusque là nous demandons qu'on nous prouve que les désinfectants ont empêché un seul cas de maladie, avant d'imposer à la communauté un empoisonnement artificiel de l'atmosphère.

C'est aujourd'hui une question fort douteuse que celle de savoir si les quarantaines ont la moindre utilité pour empêcher la fièvre jaune de devenir épidémique, mais il convient pour la résoudre d'attendre le résultat des observations que recueille la commission.

Plusieurs de nos confrères ont tranché prématurément cette question, sur laquelle nous faisons les réserves les plus absolues, car elle doit être examinée à nouveau sans parti pris, sans idées préconçues, à l'aide des données historiques et des observations sur l'origine, la marche et le développement de la présente épidémie.

En attendant, nous demandons dans l'intérêt même de la santé publique, qu'on nous fasse grâce de la désinfection générale proposée par le *Picayune*.

A la suggestion de notre confrère nous en substituerons une autre qui, tout en étant moins coûteuse, aurait moins d'inconvénients et serait sans doute plus efficace. Ce serait, à la première gelée à glace d'ouvrir les portes, les fenêtres, les armoires, les malles, de façon à laisser pénétrer le froid et à abaisser au-dessous du degré de congélation la température dans l'intérieur des maisons. Le froid, mieux peut-être que les désinfectants, tuerait le miasme ou le germe (si miasme ou germe il y a) de la fièvre jaune, puisqu'il est reconnu qu'il fait disparaître l'épidémie et la maladie.

A L'AUTEUR D'UN NÉCROLOGE. — Nous n'avons nulle objection à insérer le nécrologe que nous a envoyé la personne qui signe C. P., si elle veut en payer l'insertion aux conditions ordinaires.

Pittsburg, Anthracite et Cannel en grande à bas prix chez Jy. J. Menzgnpot.

L'ASSOCIATION DES CITOYENS. — D'après les informations qui nous ont été fournies, l'Association des citoyens n'a nullement cherché à conclure d'alliance avec le parti républicain ni avec ses chefs. Plusieurs de ses membres ont eu simplement des entrevues avec des citoyens de couleur qu'on savait disposés à favoriser un mouvement ayant pour objet de présenter au peuple des candidats capables et honnêtes. On trouvera plus loin la liste modifiée des candidatures de cette Association.

Nous regrettons que l'action non autorisée et inconsidérée du comité exécutif de paroisse du parti démocrate-conservateur ait amené plusieurs des candidats endossés par l'association des citoyens à refuser l'usage de leurs noms. Nous ne voyons pas ce que le parti peut gagner à empêcher plusieurs de ses candidats d'obtenir les voix d'une organisation conservatrice. Cela n'a servi qu'à accroître la scission.

LES CANDIDATURES ET LES ADRESSES. —Nous publions aujourd'hui dans nos colonnes trois listes de candidatures et plusieurs adresses. Les électeurs pourront exercer leur discernement et choisir entre les candidats. Ils ont dix jours devant eux pour réfléchir.

L'ÉPIDÉMIE A LA CHENIÈRE CAMINADA. —Une personne qui arrive de cet endroit rapporte que les souffrances des habitants sont terribles. Il y a eu trente décès depuis un mois et il y a plus de 200 malades actuellement. La seule ressource de cette population est la pêche et comme il n'y a pas de marché à présent faute de communications, la population est en proie à la famine. Il n'y a là ni médecin, ni pharmacien et il n'y a qu'une seule grocerie où l'on puisse se procurer un peu de quinine. La population de la Chenière Caminada est laborieuse et mérite la sympathie de nos associations de charité dont nous appelons l'attention sur ce sujet.

LES MÉDAILLES DE LA LOUISIANE. — Parmi les exposants de la Louisiane à Paris, MM. G. W. Dunbar & Sons ont reçu une médaille en argent pour leurs conserves et leurs sirops en boîtes; M. Alphonse Wahs a obtenu une médaille en bronze pour ses bitters. MM. Roberts & Co, qui ont exposé des portes en bois de cypre, &c.; MM. E. J. Gay & Co., du sucre, de la mélasse et du sirop; le Bienville Oil Work (fabrique d'huile), des produits de la graine de coton; MM. Conger & Kelly, du sucre—ont reçu des mentions honorables.

Nous remercions M. Julien Michel d'une communication qu'il nous a adressée.

—Oui, mon cher, j'aime la musique; j'aime à me plonger dans les flots d'harmonie!

—C'est là ce qu'on peut appeler prendre un bain de son!

Un résultat remarquable.—Le nombre de médecins que vous avez consultés ou de remèdes que vous avez employés, importe peu. Il est établi maintenant que le sirop allemand est le seul remède qui ait donné une satisfaction complète dans les maladies de poumons. Il est vrai qu'il y a encore des milliers de personnes qui sont prédisposées à des affections de la gorge ou des poumons, à la consomption, aux hémorrhagies, à l'asthme, aux rafraîchissements de poitrine, à la pneumonie, à la toux, etc., qui n'ont aucune connaissance personnelle du Sirop Allemand de Boschee. A ceux-là nous répondrons que l'année dernière, 50,000 bouteilles ont été vendues sans qu'il y ait eu une seule plainte. Que les personnes atteintes de consomption en essayent une bouteille: Taille réguière 75 cents; elles se vendent chez tous les droguistes d'Amérique.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Ce sirop dégage l'estomac des acides, soulage des coliques, régle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provoquant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Marié à Wichita, Kansas, le 15 octobre 1878, M. LOUIS RITMER, de Genève, Suisse, à Mademoiselle ADRIENNE TIGNIERE, de la Nouvelle-Orléans.

Décédée hier soir à minuit, à l'âge de 4 ans, LIZA ESPAROS, fille de Martial Esparos et de Dame Pauline Pique. Les amis et connaissances de la famille ainsi que les membres de la Société Française de Jefferson, sont invités à assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures. Le convoi partira de l'escoignure Tchonpitoulas et Marengo.

Décédée hier, 26 octobre, à 4 h. 40m. du matin, à l'âge de 5 ans et 1 mois, NATHALIE MARIE MUSSON, fille de NICOLAS et de FRANÇOISE PELTIER. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 10 A. M. Le corps est exposé chez son père No 114 rue Kerlerec.

Les journaux de Donaldsonville et d'Assomption sont priés de reproduire cette annonce.

Société Mutuelle de Prévoyance des Bardinieres.—Les sociétaires et membres de cette société se réuniront aujourd'hui 27 octobre 1878 à leur local, salle Collaée, 51 rue Bienville, à 2 heures P. M. pour assister à l'enterrement du sociétaire HENRY MULLER, décédé.

Par ordre du Président,

THEO. REUTHER, Secrétaire.

27oct—1f

IN MEMORIAM.

Salle de la Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

Attendu qu'il a plu au Tout-Puissant de nous enlever encore, bien jeune, un Frère qui s'était attiré l'estime des membres de notre Association par ses belles qualités;

Et attendu que dans la santé de notre Frère FRANK URBIN MONTIEL, notre Association a à déplorer une perte sensible, et que cette Société a été privée des services d'un membre infatigué:

Il est résolu, que nous, soussignés, membres du comité nommé par notre Société, tout en nous soumettant à la volonté de notre Créateur, nous devons toutefois déplorer la mort de ce bon compagnon, et respectueusement enlevé, de ce fils dévoué à son vieux père et à son frère et savons bien attaché avec lesquels nous sympathisons profondément;

Il est résolu que, quelque nous ne puissions alléger la peine de ce père affligé et de ces malheureux frère et sœurs, nous leur offrons cependant nos sympathies et nos condoléances;

Il est résolu de plus que les membres de cette Association porteront le deuil d'usage pendant trente jours; que ces résolutions seront publiées sur le *Picayune* et l'*Abeille*, rapportées dans les minutes de la Société, et qu'une copie en sera envoyée à la famille.

ERNEST MOREL, Chairman,
HENRI DUREL, JR.,
F. GEISER,
A. REVERTIGA,
H. BROOKLEY,
C. MOLDANER,
Y. DEVUYEST,
F. FRINDEL.

Official: ARMAND F. QUEZZ, Président Provisoire.
JOS. V. BOFILL, Secrétaire. 27oct—

AGENCE DE PORCELAINES et FAIENCES

La première de la ville et de la campagne [illegible] Hollandais, importés directement des fabriques [illegible] les plus réduits, en rapport avec [illegible] ainsi qu'un assortiment complet [illegible] à

M. FARRO,
Sept—1m 26 rue Bienville.

Candidats de l'Association Conservatrice des Citoyens.

Maire:
JOHN WILSON.
Administrateur des Finances:
CHARLES MAUREL.
Administrateur du Commerce:
H. DUDLEY COLEMAN.
Administrateur des Travaux Publics:
THOMAS E. HUNT.
Administrateur des Waterworks et des Edifices Publics:
ED. T. MANNING.
Administrateur de la Police:
CAPT. WILLIAM PIERCE.
Administrateur des Améliorations:
T. S. WILLIAMS.
Administrateur des Amusements:
ARISTIDE MARY.
Shérif Civil:
Capt. R. B. PLEASANTS.
Shérif Criminel:
MANDEVILLE MARIGNY
Recorder, Premier et Quatrième District:
JUGE THEODORE G. HUNT.
Recorder, Second et Troisième District:
ERNEST MILTENBERGER.
Coroner, District Supérieur:
DR. F. L. TAMEY.
Coroner, District Inférieur:
[illegible]
Sénateurs:
Premier District:
CARLETON HUNT.
Troisième District:
GEO. SWARBRICK.
Quatrième District:
CHAS. H. SCHENCK.
Cinquième District:
[illegible]
Représentants:
Premier District:
SAML. S. MARKS ET CHARLES HUFFER.
Deuxième ward:
S. S. PRENTISS.
Deuxième ward:
M. D. LAGAN ET JOHN A. GILMORE.
Troisième ward:
J. D. HILL, MICHAEL J. HART ET CHAS. H. CRIPPS.
Quatrième ward:
JUGE D. S. BETON.
Cinquième ward:
LOUIS ARNAULD ET ALFRED RABOUIN.
Sixième ward:
L. ANDRÉ BUNTHE.
Septième ward:
VICT. OLIVIER ET ARISTIDE GRANDPRE.
Huitième ward:
JOS. FERRETTE.
Neuvième ward:
ET JAMES LEROY.
Dixième ward:
FRANK LAURE ET JOSEPH H. SPEARING.
Onzième ward:
GEO. W. YOUNG ET JOHN P. SMITH.
Douzième ward:
[illegible]
Treizième et Quatorzième wards:
E. L. MAYER.
Quinzième ward:
WM. McKEE.
Seizième et Dix-septième wards:
PAUL GREEN.
Juges de Paix:
Première Justice de Paix:
J. PARIS CHILDRESS.
Deuxième Justice de Paix:
W. H. HOLMES.
Troisième Justice de Paix:
JOHN L. LARRIEU.
Quatrième Justice de Paix:
F. R. HERNANDEZ.
Cinquième Justice de Paix:
WM SARRAZIN.
Sixième Justice de Paix:
JUDE JNO. LIVINGSTON.
Septième Justice de Paix:
CHAS. O'BRIEN.
Huitième Justice de Paix:
A. J. ROMAN.
Constables:
Première Cour de Justice:
JOSEH BURBY.
Deuxième Cour de Justice:
JAS A. MORAN.
Troisième Cour de Justice:
E. BOULIGNY.
Quatrième Cour de Justice:
P. A. FORTIER.
Cinquième Cour de Justice:
ROBT TUMAN.
Sixième Cour de Justice:
DAN'L O'CEARY.
Septième Cour de Justice:
F. GEIS.
Huitième Cour de Justice:
[illegible]

SARRAZIAL, PAROISSE PLAQUEMINES, 24 octobre 1878.

M. Lionel C. Levy, Président de l'Association Conservatrice des Citoyens, Nouvelle-Orléans.

Mon cher Monsieur—Je reconnais le compliment qui m'a été fait par l'offre de la nomination comme Sénateur du Premier District. C'est avec un regret sincère que je me vois obligé de refuser de courir, pour particulier une grande [illegible] de votre association à ma place [illegible] population. Des circonstances de famille m'ont poussé à ne pas pouvoir accepter, mais vous pouvez compter sur mes meilleurs efforts pour vous aider dans vos réformes pacifiques et dans votre guerre contre les monopoles. Si j'étais membre de la Législature de la Louisiane, soit au Sénat, soit à la chambre, je voterais pour rappeler la Charte de tout monopole dans l'Etat. Je laisserai à la décision des cours la question des "droits établis."

Cela, dans l'intérêt, concourt à la plupart des cirage. Si les monopoles l'emportaient devant les cours, ils seraient affermis dans leur position et n'auraient pas d'encouragement à faire leur intérêt par la suite pour manager des propositions de nature à protéger leurs intérêts. Mais pendant, ils seraient entièrement détruisant et n'auraient plus d'intérêt à s'immiscer dans les luttes politiques. Alors, qu'il que les cours soutiennent, soit qu'elles décident les vrai, vous vous en ferez la Législature en séparant les charges des monopoles, je pourrais retourner devant mes constituants, ou me présenter devant eux! Et dire: j'ai fait tout ce que j'ai pu pour les protéger contre ce que j'appelle une spoliation en gros.

Espérant que vous aurez un plein succès dans votre mouvement, je suis très respectueusement votre

HENRY KERNOCHAN.

COMITÉ DE SECOURS DE L'UNION FRANÇAISE.

Les souscriptions suivantes ont été reçues depuis la date de notre dernière liste:

Orphéon français de New-York	$50 00
M. A. Tassbourg, souscription recueillies par lui à St-Jean Baptiste et à St-Jacques	100 00
Hon ble W. Evarts, Ministre de l'Intérieur, par M. Léon Bellegust, général du Consulat de France	500 00
Société Française de Secours Mutuels de San Antonio (Texas), présidé par M. Guilbeau, par M. Léon Bellegust, gérant du Consulat	100 00
MM. Maurin Brisard et Bayer de Bordeaux, par MM. Schmidt & Ziegler	10 00
M. Léonce Coudert, trésorier de la Société française de Bienfaisance de New-York, par MM. Canada, Crooke & Sewell (ville les prêtent)	155 65
M. Edgar Larue (Sans versement)	20 00
M. Félix Limal (en or)	20 00

Contributions en nature.

M. J. Cascaux ..... 300 livres de viande.

Le Comité, dans sa dernière séance, a résolu de continuer son œuvre au profit des familles qu'il a déjà secourues, et qui ont encore besoin de son aide.

Pour le Comité,

F. TUJAGUE, Secrétaire-trésorier.

Comité de Secours.

DE

L'UNION FRANÇAISE.

Les demandes de secours seront reçues, comme par le passé, au siège de la Société, No 9, rue St-Louis, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Les bons de secours en argent et les factures seront payés chez le trésorier, No 11 rue de Chartres.

Par ordre du comité,

F. TUJAGUE, Secrétaire-trésorier.

27oct 1f

AVIS.

LE steamer **FRANKFURT**, de Brême et du Havre, ne touchera pas à la Havana et est attendu maintenant à la Balize.

ED. F. STOCKMEYER & CIE, Agents.

27oct—1f

GRAND DÉBALLAGE

d'Habillements d'hiver.

—CHEZ—

GODCHAUX,

81 & 83 Rue Canal, N. O.

Grand assortiment d'Habillements confectionnés aux dernières modes, Articles de toilette, Chapeaux pour

HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS,

qui seront vendus à des prix tellement réduits qu'ils défient la concurrence.

Visiter et Examiner

LÉON GODCHAUX,

81 & 83 rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS.

27 oct—1m—DMJ

ADRESSE

De la Convention de Paroisse au peuple de la Nlle-Orléans.

Conformément à un ancien usage, nous, représentants des électeurs démocrate-conservateurs de la paroisse d'Orléans réunis en convention, croyons convenable de vous présenter une déclaration de nos principes et une déclaration de nos intentions.

Mis par le parti démocrate-conservateur et chargés du devoir important de choisir des candidats pour des places de haute confiance et d'honneur, nous signâmes avec orgueil et plaisir les noms et les antécédents des candidats que nous soumettons à vos suffrages.

Prêts dans la masse du peuple—dans toutes les conditions et tous les rangs—et sont des citoyens honnêtes, de bonne réputation et bien connus, dont le seul objet et le seul désir est de servir honnêtement et fidèlement leurs concitoyens de cette ville et de cette paroisse. Ces hommes ont été identifiés depuis qu'ils ont l'âge d'homme, et dans ils survivent bien les intérêts qui leur sont communs.

La liste n'a été choisie dans l'intérêt ni d'un homme, ni d'une corporation, ni d'une clique. Les candidats sont engagés, comme le parti démocrate-conservateur, qu'ils représentent si bien, à la réforme, à l'économie et au bon gouvernement, et la liste mérite, par le caractère des hommes qu'elle comprend, l'appui de tous les citoyens qui désirent poursuivre et mener à bien dans notre ville, notre paroisse et notre Etat l'œuvre de réforme qui a été inaugurée depuis l'accession de notre parti au pouvoir.

Nous sommes fiers des actes de notre gouvernement d'Etat pendant les deux dernières années et nous demandons en toute confiance à nos concitoyens, nos propriétaires, aux contribuables et aux travailleurs, de rester fidèles à leur alliance au parti qui l'a placé au pouvoir et de renouveler leur appui à l'organisation lyrique qui, sous le nom pompeux de "National," raffle tous les éléments de spoliation d'outrage et de fraude qui jusque leur récommencé ont perverti le gouvernement pendant un grand nombre d'années.

Nous disons à nos concitoyens de l'Association des Citoyens Conservateurs que notre objet et tous nos intérêts sont les mêmes que vous qui les proclamant dans leur adresse. Nous aussi, nous recommandons une réforme et une purification complète par une administration économique consciencieuse et éclairée des affaires publiques, conduites avec un strict accomplissement des devoirs et une responsabilité personnelle de la part des serviteurs du peuple.

Nous recommandons un vigoureux effort pour réaliser les économies et pour développer les ressources de la ville, la restauration de notre prospérité commerciale et l'allégement des fardeaux.

L'application des économies, un système d'octroi libéral avec des avantages égaux pour les blancs et les gens de couleur, des améliorations à notre ville et à la désinfection des rues de quel sûreté que cette soit possible; la suppression de tous les monopoles et spécialement l'abolition du système actuel des compagnies qui n'est autre chose qu'un monopole dirigé contre les travailleurs, en conséquence nous prétendons avec confiance que nos candidats représentent vraiment cet objet et ces vues et ont droit à l'appui de tous ceux qui les partagent.

Nous demandons un appui complet, cordial et enthousiaste de la part des vétérans de notre parti pour notre candidat éminent et énergique pour la place de Trésorier d'Etat, le major E. A. Burke, sûr que nous pouvons lui donner dans ville un résultat comme ceux de 1876 et 1877.

Fiers de notre grand parti et confiants dans l'avenir, nous invitons les votants de la paroisse d'Orléans à prendre leur place dans les rangs de ces victoires, dont les fruits seront un bienfait pour notre peuple pendant une longue série d'années.

OFFICIEL.

NOMINATIONS

FAITES PAR LA CONVENTION NOMINANTE DE PAROISSE DU PARTI

Démocrate-Conservateur

—DE LA—

Paroisse d'Orléans.

Pour Maire:
I. W. PATTON.
Pour Administrateur des Améliorations:
J. D. HOUSTON.
Pour Administrateur du Commerce:
ALEXIS BIEN.
Pour Administrateur des Water-Works:
E. E. CHEVALLEY.
Pour Administrateur de la Police:
PATRICK MEALLIE.
Pour Administrateur des Amusements:
WARREN PIERCE.
Pour Administrateur des Comptes Publics:
JOHN GLYNN, JR.
Pour Administrateur des Finances:
A. H. ISAACSON.
Pour Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans:
J. H. JOHNSTON.
Pour Shérif Criminel de la Paroisse d'Orléans:
JOHN FITZPATRICK.
Pour Recorder de la Premier Cour de Recorder:
M. J. SHEEHAN.
Pour Recorder de la Seconde Cour de Recorder:
ERNEST MILTENBERGER.
Pour Coroner du Premier, Quatrième, Huitième Sixième et Septième District:
J. BOLT MARTIN.
Pour Coroner du Second et Troisième District:
DR. H. RANCÉ.
Pour Juge de la Premier Cour de Justice:
W. J. MCCALL.
Pour constable de la Premiere Cour de justice:
JOHN HURLEY.
Pour juge de la Seconde Cour de justice:
WYNNE ROGERS.
Pour constable de la seconde Cour de justice:
S. BARNES.
Pour juge de la Troisième Cour de justice:
THEODULE BUISSON.
Pour constable de la Troisième Cour de justice:
STEPHEN KENNAIR.
Pour juge de la Quatrième Cour de justice:
J. JOHN GAIN.
Pour constable de la Quatrième Cour de justice:
W. H. BROOKS.
Pour juge de la Cinquième Cour de justice:
WM. SARRAZIN.
Pour Constable de la Cinquième Cour de justice:
ROBERT THOMAS.
Pour Juge de la Sixième Cour de Justice:
F. KENNEY.
Pour Constable de la Sixième Cour de Justice:
JOS. KRIEGER.
Pour Juge de la Septième Cour de Justice:
JOHN BAHIR.
Pour Constable de la Septième Cour de justice:
F. GEIS.
Pour Juge de la Huitième Cour de Justice:
A. J. ROMAN.
Pour Constable de la Huitième Cour de Justice:
PHILIP MICHEL.

Pour Sénateurs.

Premier district sénatorial:
WILL STEVEN.
Second district sénatorial
ONEZIME DEBOUCHEL.
Troisième district sénatorial.
R. H. BENNETT.
Quatrième district sénatorial.
DURCAN E. KENNER.
Cinquième district sénatorial.
GUS. A. BERAUX.
Sixième district sénatorial
W. J. MERRILL.
J. M. HARDING.

Pour Représentants.

Premier District Représentatif.
MARTIN GORDOS.
Second District Représentatif.
C. J. DUMATHAS.
THOS. HARLM, JR.
Troisième District Représentatif.
S. D. HILL.
G. J. HART.
FRANK McELROY.
Quatrième District Représentatif.
RICHARD WRIGHTMAN.
Cinquième District Représentatif.
AMAT LILLIEN.
A. RADOUIN, JR.
Sixième District Représentatif.
W. A. BIENVENU.
Septième District Représentatif.
FRANK MARQUEZ.
LEON MASSILIE.
Huitième District Représentatif.
JOHN BRAMET.
Neuvième District Représentatif.
W. F. FITZGERALD.
GEO. H. STECHMAN.
Dixième District Représentatif.
M. E. REDON.
THOS. D. WILLIAMS.
Onzième District Représentatif.
GEO. W. YOUNG.
JOS. D. TAYLOR.
Douzième District Représentatif.
J. FARRIER.
Treizième District Représentatif.
E. L. BOWER.
Quatorzième District Représentatif.
K. SCRATCHLEY.
Quinzième District Représentatif.
WM. McKEE.

(Signé) CHAS. BYRNE,
Président de la Convention de Paroisse du parti Démocrate-Conservateur.

(Signé) JOHN A. McDONALD,
Secrétaire de la Convention de Paroisse du parti Démocrate-Conservateur.

Pour copie:
JOHN A. McDONALD,
Secrétaire de la Convention de Paroisse du parti Démocrate-Conservateur.

Au Public.

Nlle-Orléans, 23 octobre 1878.

LE soussigné certifie qu'il a pris en collection pour le compte de Joseph T. Hamlin, Camden, N. J., par l'entremise de M. J. Lombenger, No 1711 rue Redfish, Philadelphie, LE BILLET ENTIER No. 68,724 de la loterie à numéros simples, Classe K. Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le second gros lot de DIX MILLE PIASTRES, mardi, 8 octobre 1878. Le dit billet a coûté deux piastres, au bureau de H. L. Flint, agent général au Nord, No 319 Broadway, New York. Le montant en a été promptement payé sur présentation au bureau de la Compagnie.

J. M. WESTCOAT,
Agent du Southern Express Co., à la Nouvelle-Orléans. 27 oct—1f

INSTITUT CARNATZ,

Externat et Pensionnat de Jeunes Demoiselles.

Dirigé par Mme V. CARNATZ,

No 926 rue Coliseum, entre Quinzième et Washington.

MME CARNATZ a l'honneur d'informer les parents que la réouverture des classes est fixée au 1 novembre prochain.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'Institut.

27 oct—1f—d mar j s

INSTITUT STE-CECILIA.

LA réouverture des classes de "l'Institut Ste-Cécilia," dirigé par Madame R. F. HARDY, aura lieu, Lundi, 4 novembre 1878, au No 96 rue Barrack, entre Esplanade et Barracks.

Pour toutes informations, s'adresser à l'Institut.

27oct—1f

Liste des Citoyens! Liste des Contribuables! Liste des Ouvriers!

Impôts légers! Salaires plus élevés!

Pour le Premier District Congressionnel:

Pour le Second District Congressionnel:

Pour Trésorier d'Etat:

Pour Maire:
C. H. TERAULT, M. D.
Pour Administrateur des Finances:

Pour Administrateur des Comptes Publics:
H. POHLMAN, JR.
Pour Administrateur du Commerce:
ALEX. DUMESTRE.
Pour Administrateur des Améliorations:
CAPT. THOMAS LUSCY.
Pour Administrateur des Amusements:
G. W. STYANT.
Pour Administrateur de la Police:
ED. KENNEDY.
Pour Administrateur des Waterworks:
GEORGE STROUD.
Pour Shérif Criminel:
MAND MARINY.
Pour Shérif Civil:

Pour Coroner des Districts Supérieurs:
J. G. ROCHE.
Pour Coroner des Districts Inférieurs:

Pour Recorder des Districts Supérieurs:
W. L. EVANS.
Pour Recorder des Districts Inférieurs:
E. MILTENBERGER.

Pour Sénateurs.

Premier District Sénatorial:
F. P. CARROLL.
Second District Sénatorial:
CARLETON HUNT.
Troisième District Sénatorial:
DR. W. M. PEMBERTON.
Quatrième District Sénatorial:
S. J. DAVY.
Cinquième District Sénatorial:
J. M. LANDWERH.
Sixième District Sénatorial:
E. WILLIAMS et ——

Pour Représentants.

Premier Ward:
D. HOLDERITH.
Second Ward:
M. J. LARKIN et PAT BARRON.
Troisième Ward:
SAML. MOORE.
Quatrième Ward: ——
Cinquième Ward: ——
Sixième Ward: ——
Septième Ward: ——
Huitième Ward: ——
Neuvième Ward: ——
Dixième Ward:
HY. MYER et CHAS. MILLER.
Onzième Ward: ——
Douzième Ward: ——
Treizième et Quatorzième et Ward:

Quinzième Ward: ——
Seizième et Dix-Septième Wards:

Pour Juges de Paix.

Premiers Justice de Paix:
PAT HARMAN
Seconde Justice de Paix: ——
Troisième Justice de Paix: ——
Quatrième Justice de Paix: ——
Cinquième Justice de Paix: ——
Sixième Justice de Paix: ——
Septième Justice de Paix: ——
Huitième Justice de Paix: ——

Pour Constables.

Premiers Justice de Paix: ——
Seconde Justice de Paix: ——
Troisième Justice de Paix: ——
Quatrième Justice de Paix: ——
Cinquième Justice de Paix: ——
Sixième Justice de Paix: ——
Septième Justice de Paix: ——
Huitième Justice de Paix: ——

Constituons—Son candidate se sont engagés, par écrit à travailler dans l'intérêt des réformes suivantes:

1. Suspendre le paiement de l'intérêt de la prétendue dette de la ville et de l'Etat durant cinq ans, afin de permettre au peuple de se relever, insister sur ce que la Jeunesse tout réglement de notre dette soit d'abord soumis au peuple et ratifié par lui avant qu'il devienne obligatoire.

Limiter en même temps toute la taxe de la ville à un pour cent et toute celle de l'Etat à un demi pour cent—avec l'intention de la réduire encore d'ici possible—et à ce sujet nous appelons votre attention sur le fait que l'impôt des grande Etats du Massachusetts, de la Pennsylvanie, de l'Amérique, etc., n'excède pas un mill par piastre.

3. Réduire immédiatement des immunités et des dernières, de façon à ce que l'assessement de toutes les propriétés de la ville n'excèdera dix millièmes de piastre.

4. Abolir entièrement le système des licences.

5. Payer jusqu'intellectuel, pénitre pour plastic les professeurs, les ouvriers, les policiers, les travail leurs de nos rues et tous les employés de la ville, y compris le shérif des cours civilles et celui des cours criminelles, et nous engagons qu'ils soit parfaitement le droit d'être retribués les pro mises.

6. Abolir la loi connue sous le nom de Mechics Register Law, car c'est une atteinte inadmissible aux droits privés et aux droits du commerce.

7. Abolir tous les emoluments et donner des salaires fixes à tous les fonctionnaires, depuis le plus élevés jusqu'au plus humbles.

8. Abolir la loi du chain gang (condamnés travaillant enchaînés), empêcher que les détenteurs du pénitencier ne fassent concurrence aux citoyens qui respectent les lois, et ne les employer qu'aux travaux qui sont strictement des travaux de l'Etat.

9. S'opposer à toute législation qui aurait pour résultat de créer de nouvelles sources d'impôt, quel qu'en prétexte être le but, repousser, conséquemment tout projet qui, sous prétexte des pauvres et de bons pourraient avoir recours aux de leur les églises et les propriétés de sociétés de charité, dans les refuges sont consacrés à des œuvres de bienfaisance.

10. Abolir les monopoles actuels et de permettre ainsi à tout homme d'exercer, sur un pied d'égalité, une profession quelconque, de faire un commerce quelconque, sans crainte d'une loi partiale.

11. Dégrever complètement et entièrement tous les contribuables, et annuler et canceller toutes les ventes faites pour cause d'impulsions ou à payer les taxes exhorbitantes requises pour les dettes illégales de cette ville et de cet Etat.

12. Rendre impossible à l'avenir pour les travailleurs de cette ville des pertes de six mois de gages, ou $500,854, comme ce fut le cas en 1876, et, comme en 1877 trois mois de gages ou $350,000, qui la perte qu'ils subissent pour 1878.

Travailleurs de la Nlle (prisons, votre travail et les moissons des propriétaires sont pour nourrir et payer les dettes illégales et injustes. La ville pendant ces deux dernières années a dépensé quelque $900,000 de ces bons illégaux. Cependant ne faite? Ajoutez ensemble les $500,854 du pour 1876 et les $350,000 qui vous ont été dérobés en 1877 et vous marchez ensemble. Voyez les nécessités de la ville dans les journaux nationaux. Elle peut payer—elle peut acheter et se [illegible] des bons; mais vous n'en avez payés vous?

Rappelez-vous, citoyens, que notre dernière Législature a refusé d'abolir un seul monopole qu'elle a fait, contrairement à la volonté de notre peuple, exprimée aux polls. 80,000,000 de bons à une entreprise de chemin de fer particulière. Rappelez-vous que cette même Législature a proposé réformer un seul monopole 1 mill 1/2 de la taxe d'Etat, quand elle votait en faveur de la compagnie de Waterworks au 1/2 de revenu, par lequel nous les contribuables délinquants, après le 1 mois de décembre prochain, seront taxés 7 pour cent par mois ou subiront une pénalité de 24 pour cent par an pour n'avoir pas satisfaire à l'injustes et illégales demandes. Cette même Législature a établi une taxe additionnelle de 100 pour cent sur tous les meubles nécessaires de maison, et a taxé tous les salaires n'étant pas de $2000.

Cette même Législature a élevé le per diem pour nourrir les prisonniers de 30 cents par jour, tandis que nous avons réussi à le réduire, à prix de 20 cents par jour pour chaque prisonnier, pendant que 25 cents des Etats-Unis [illegible] sont abondamment nourris et ne peuvent pas même consommer des rations qui coûtent seulement 14 cents 3/4 par jour. L'emploi de nombreuses familles, citoyens, n'est pas un *per diem* de 50 cents pour chacun de ses membres. Combien de familles ont aujourd'hui 14 cents 3/4 par jour pour chaque bouche affamée! Les sentiments et les préjugés qui nous entourent sont une réponse suffisante à cette question. "Si ceux-là sont nos amis, quels sont donc nos ennemis?"

Quel droit, citoyens, ont les gouvernements municipaux et d'Etat, en même le gouvernement national lui-même, de placer le capital d'un petit nombre d'individus favorisés en une propriété non imposable, comme les Bons qui sont la plaie de notre pays, puis de forcer les masses qui travaillent à payer toute leur vie un tribut à ces favoris qui dictent toute la législation, mais qui ne contribuent en rien aux fardeaux publics.

Dix millards de dollars ont été ainsi placés en